



VILLE DE NEUILLY PLAISANCE

RAPPORT D'ACTIVITE 2010

MUSTAPHA AIT CHELLOUCHE
Responsable d'Exploitation Principal

Paul COIFFARD
Directeur Nord Est

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, nous vous remettons, en notre qualité de délégataire, ce rapport annuel relatif à l'exécution de notre contrat de délégation de service public.

Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (I-données comptables – exercice 2010)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer pour la première fois dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable 2006.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessous, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux).

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structures ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation; les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens, et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

D'ores et déjà plusieurs points peuvent être précisés :

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I – a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2010

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2011.

Ensuite, l'inventaire comptable des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2010 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f).

Enfin, à ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).

Par la production de ce rapport, notre société a remplie les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire.

Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Nanterre, le 4 mai 2011

Le Directeur Administratif et Financier

Jean-Pierre BONNET

Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe VINCI Park.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation, remboursement des assurances, reprises sur amortissements et provisions ainsi que les produits divers.
- Charges: coûts liés à l'énergie et aux consommables, frais d'entretien, maintenance et réparation, charges de rénovation, autres services extérieurs et honoraires, taxes professionnelles et foncières, charges de personnel, redevances dues au délégant et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée

d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de certaines sociétés propres.

a. *Les frais de structures (ou frais de services communs)*

Les frais de structures relatifs à l'exercice 2010 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. *Les polices d'assurances*

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe VINCI, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. *Les charges financières*

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe VINCI Park, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2010, il est appliqué un pourcentage de 6 % à la VNC¹ (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2009. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe VINCI Park.

Enfin, le résultat exceptionnel intègre les éléments liés à la Délégation de Service Public dont le caractère est « non courant ».

* *
*

¹ Hors amortissements dits de durée de vie utile

REGLES ET METHODES COMPTABLES EXERCICE 2010

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été établis conformément au code de commerce (Art. L123 à L123-21), au décret du 29 novembre 1983 (Art. D24) et au PCG (Art. 531-1s).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figure notamment le poste "fonds de commerce" représentant des mali techniques de fusion. Conformément aux règles en vigueur, les mali techniques ne sont en général pas amortis sauf lorsque la durée de consommation de leurs avantages économiques futurs, peut être déterminée de façon fiable. Lorsqu'ils ne sont pas amortis, ils font l'objet de tests réguliers d'impairment.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans .

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations

Sauf obligation contractuelle il n'est plus constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont désormais immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2



ANNEXE 2
(R1411-7 - I - b)

GESTION DES SERVICES COMMUNS

Exercice 2010

A. Description du mécanisme de gestion des charges de structure du groupe VINCI Park

Conformément aux règles d'organisation du groupe VINCI Park, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie à la société prestataire compétentes du groupe, la société VINCI Park Services, une mission de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Cette organisation permet à la société VINCI Park Services de disposer de moyens, en particulier humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les moyens de VINCI Park Services comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe VINCI Park répartis géographiquement entre le siège social à Nanterre et les Directions Régionales.

Les charges de structure supportées par la Société Délégataire correspondent principalement aux frais rattachés à ces services communs.

B. Clé de répartition des charges de structures - Eléments chiffrés

A l'instar de l'exercice 2009, la clé de répartition des charges de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2010, l'affectation des frais de services communs correspond à 9,0% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les Services Communs

VINCI Park Services assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'Activité et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite Activité, sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante. A cette fin, la Société VINCI Park Services remplit notamment les missions suivantes :

1- Exécution directe de l'Activité

- recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- établissement de la paie du personnel,
- suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- établissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2- Missions techniques

- assistance technique au personnel d'exploitation,
- suivi technique des exploitations (parcs ou voirie) et de leurs équipements,
- contrôle des règles de sécurité,
- définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation,
- définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations,
- mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques, suite aux nouveaux standards EMV pour la carte bancaire,
- développement et assistance au déploiement des moyens de paiement par carte total et badge Liber-t .

3- Missions de communication, commerciales et marketing

- études générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs,
- actions marketing auprès des automobilistes et des commerces riverains visant à augmenter la fréquentation des parcs,
- prospections commerciales auprès des grandes enseignes pour définir des actions conjointes,
- animations commerciales régulières (Noël, Printemps, rentrée scolaire, etc...)
- mise en place de services spécifiques (prêt de vélo, service anniversaire, prêt de parapluie, etc...)
- études marketing spécifiques de notoriété ou d'impact des services, destinées à mesurer l'effet de la démarche marketing,
- enquêtes du « visiteur mystère » sur les parcs mesurant la qualité du service, de l'accueil et de l'entretien des exploitations,
- campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio.
- création de la radio VINCI Park.

4- Missions administratives

- suivi de la réglementation spécifique à l'Activité du stationnement,
- suivi des dossiers contentieux,
- suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- établissement des contrats de location et de cession des droits d'occupation,
- gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres).

5- Missions de contrôle interne

- contrôle régulier des exploitations tant du point de vue technique que du point de vue de l'application des procédures,
- modification des procédures d'exploitation, en tant que de besoin.

6- Missions liées au personnel

- création de l'école VINCI Park destinée à former de futurs responsables d'exploitation,
- développement de nouveaux paramétrages et fonctionnalités pour le logiciel de gestion des ressources humaines Pléiades
- mise en place d'une cellule QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

7- Gestion des risques

- mise en place et animation de la cellule gestion des risques (Risk Management).

D. Gestion de la Société Délégataire

- gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- assistance et conseil pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures comptables,
- gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires de conditions préférentielles de crédit ou de placement,
- tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- établissement de la consolidation et du reporting,
- validation de la conformité de la société et des exploitations aux règles de contrôle interne, issues de la Loi de Sécurité Financière.

SOMMAIRE

A – Parking *LAMARQUE*

- I Données contractuelles et techniques
- II Données d’exploitation
- III Politique commerciale
- IV Données financières
- V Annexes
- VI Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l’exécution de la délégation du service public
- VI Informations concernant le patrimoine

B – Parking *des BORDS DE MARNE*

- I Données contractuelles et techniques
- II Données d’exploitation
- III Politique commerciale
- IV Données financières
- V Annexes
- VI Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l’exécution de la délégation du service public
- VII Informations concernant le patrimoine

A – PARKING LAMARQUE

I - DONNEES CONTRACTUELLES ET TECHNIQUES

I.1 ETAT CONTRACTUEL

Le présent rapport d'activité décrit les dispositions contractuelles, techniques et financières pour la période comprise entre le 1 janvier 2010 et le 31 décembre 2010 prévues au contrat de concession conclu le 23 Juin 1990 entre la société SAPP et la Ville de Neuilly Plaisance.

Les comptes détaillés retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la Délégation de Service Public sont insérés ci-après dans le corps du présent rapport.

I.2 SCHEMA D'EXPLOITATION

1.2.1 Personnel

L'exploitation est assurée par le personnel en poste sur le parc des Bords de Marne. L'équipe est constituée de deux agents d'exploitation sous l'autorité d'un responsable d'exploitation Principal.

1.2.2 Horaires d'ouverture (cf. annexe 1)

Le parc Lamarque est ouvert aux clients horaires et abonnés 24h/24h et 7 jours sur 7 jours.

Il est :

- Payant du lundi au vendredi de 5h à 23h,
- Gratuit le week-end et jours fériés.

I.3 DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'OUVRAGE

Le parc Lamarque est un parc de stationnement de surface d'une capacité de 150 places, viennent s'ajouter à cela les 16 places de voirie du parc Montgomery situées en sortie immédiate du parc des Bords de Marne et géré à l'aide d'un horodateur.

I.4 MATERIEL DE PEAGE (cf. annexe 2)

Le parc est équipé de matériel de contrôle d'accès ,de marque THALES, installé en 2006.

Il comprend :

- Une travée d'entrée (borne et barrière)
- Une travée de sortie (borne et barrière)
- Une liaison par interphonie avec le parc des Bords de Marne
- Un horodateur pour la place MONTGOMERY

II - DONNEES D'EXPLOITATION

II.1 EVOLUTION DE L'ETAT GENERAL DU PARC DE STATIONNEMENT

Le parc est en bon état général.

II.1.1 TRAVAUX REALISES

II.1.2 Travaux d'entretien

Les travaux d'entretien courants ont été réalisés tout au long de l'année.

II.1.3 Travaux de rénovation ou d'amélioration

- Mise en place d'une caméra vidéosurveillance à l'entrée du parc,
- Mise en place d'un système permettant de piloter le parc, depuis le centre régional, lorsque le parc des Bords de MARNE est fermé.

II.1.4 Travaux de renouvellement 2010

Changement de l'horodateur situé sur la place MONTGOMERY au mois de décembre.

II.2 SURVEILLANCE, SECURITE ET PROPRETE DU PARC

II.2.1 Surveillance

Des rondes de surveillance sont réalisées régulièrement par le personnel en poste sur le parc des Bords de Marne.

II.2.2 Sécurité

Aucun acte important de vandalisme au cours de l'exercice 2010, si ce n'est deux bris de glace.

II.2.3 Propreté

L'entretien du parc est réalisé quotidiennement par le personnel en poste sur le parc des Bords de Marne.

II.3 ENVIRONNEMENT

Sans objet en 2010.

II.4. ADAPTATION A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE

Des panneaux de signalétique supplémentaires seraient un plus pour localiser le parc. Il est souvent compliqué pour le client d'accéder à l'ouvrage.

II.5. MATERIEL D'EXPLOITATION ET DE SECURITE

Le matériel d'exploitation a été entretenu conformément aux prescriptions des constructeurs.

Les équipements de sécurité ont subi les visites de contrôle réglementaires et les comptes-rendus de ces visites sont disponibles au local d'exploitation du parc, en particulier dans le registre de sécurité.

II.6 EVENEMENT D'EXPLOITATION

Les événements d'exploitation sont consignés chronologiquement sur la main courante du parc.

D'autre part, un registre de suggestions est à la disposition permanente de la clientèle.

II.7 FREQUENTATION

II.7.1 Visiteurs horaires (cf. annexe n°3)

La fréquentation des visiteurs horaires pour l'exercice 2010 est de 9 577 contre 10 551 pour l'exercice 2009, soit une baisse de 9,2 %. Le ticket moyen est de 4,10 €.

II.7.2 Abonnés (cf. annexe n°4)

Le nombre moyen d'abonnés mensuel est de 63 pour l'exercice 2010.

III – POLITIQUE COMMERCIALE

III.1. SERVICES ASSOCIES DANS LES PARCS

III.1.1 Services associés gratuits

Sans objet en 2010.

III.1.2 Services associés payants

Sans objet en 2010.

III.2 DESCRIPTION DES MOYENS D’APPRECIATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

III.2.1 Client mystère

Particulièrement soucieux de la qualité service à la clientèle, les responsables de la société VINCI Park ont souhaité optimiser le niveau de qualité d’accueil et de service, d’un point de vue client, au sein du réseau. Un outil opérationnel, fondé sur la technique de la visite mystère a donc été mis en place en 2004 afin d’appréhender la qualité des prestations des parcs de stationnement.

Un expert joue le rôle d’un client réel en suivant un scénario prédéfini. Lors de sa visite, il se rend dans le parking, observe l’environnement intérieur et extérieur du parc, se présente au bureau d’accueil et demande des informations auprès du personnel en poste.

A l’issue de cette visite, l’expert note l’ensemble des résultats sur une grille d’évaluation qui est transmise dans un premier temps à la Direction Générale de VINCI Park et dans un deuxième temps au Directeur Régional.

Cette technique permet une réaction quasi-immédiate aux problèmes rencontrés sur le parc visité et permet également la mise en œuvre d’actions correctrices très ciblées.

Le parc n’a pas été testé en 2010.

III.2.2 Baromètre téléphonique

La société VINCI Park utilise la technique de l’appel mystère afin d’évaluer la qualité de l’accueil au téléphone.

A l’identique de la technique du client mystère, l’expert joue le rôle d’un client qui souhaite louer une place de stationnement dans le parc.

Les critères d’évaluation sont :

- La prise en charge du client (rapidité, accueil au décrochage),
- L’écoute et la réponse à la demande d’information,
- La fin de l’entretien et la prise de congé.

Cette technique permet :

- de comparer le niveau de qualité constaté avec les standards requis par VINCI Park,
- d’avoir une exploitation rapide des résultats obtenus,
- de corriger les insuffisances.

III.2.3 Questionnaire à disposition des clients

Sans objet en 2010.

III.2.4 Inspections- Contrôle Direction Régionale

Le parc est régulièrement visité par le responsable de centre de la direction régionale afin de vérifier la bonne tenue de l'ouvrage.

III.3 RELATIONS, ACCUEIL DES CLIENTS, INFORMATION

III.3.1 Actions commerciales

Une opération commerciale dénommée « Street marketing » a eu lieu de mai à décembre. Cette opération a pour but de faire découvrir le parc à de nouveaux clients en offrant un tarif préférentiel (moitié prix) pour tout nouvel abonné. Pour cela, des flyers ont été distribués largement aux alentours du parc.

Cette opération commerciale sera déployée de nouveau en 2011 afin de booster le chiffre d'affaires « abonnés ».

III.3.2 Animations commerciales saisonnières

Sans objet en 2010.

III.3.3 Moyens de paiement

Le parc accepte les modes de paiement suivants :

- La carte bancaire en borne de sortie,
- La carte TOTAL en borne de sortie,
- La carte American Express en borne de sortie,
- Les espèces et les chèques sont acceptés uniquement sur le parc des Bords de Marne.

III.4 RECLAMATION - CONTENTIEUX

Aucune réclamation enregistrée au cours de l'exercice 2010.

III.4.1 Analyse du cahier de réclamations

Sans objet en 2010.

III.4.2 Analyse du service relations clients – N° Azur

Un numéro unique et national « relations clients » a été mis en place sous forme d’un numéro Azur, le :

0 810 26 3000

Ce numéro permet à la clientèle de tous les parcs du réseau national, de s’adresser à un centre d’appels qui se charge de rediriger toute demande d’information, réclamation, mécontentement, incident technique, etc, auprès du responsable d’exploitation du parc où le client se trouve.

La Direction Régionale ou le responsable d’exploitation répond directement au client, soit par courrier, soit par téléphone, soit par email en fonction de la nature de son appel.

Pas d’appel sauf pour des renseignements d’ordre commercial.

III.5 PERSONNEL

III.5.1 Actions de formation

III.5.2 Ecole VINCI Park

Le personnel d’exploitation a reçu les formations suivantes :

- Vendre l’offre commerciale VINCI Park,
- Gérer les situations de conflits, d’agressivité ou de violence.

IV - DONNEES FINANCIERES

IV.1 TARIFS

IV.1.1 Tarifs Horaires (cf. annexe n°5)

Aucune modification de tarifs en 2010.

IV.1.2 Tarif Abonnés (cf. annexe n°5)

Aucune modification de tarifs en 2010.

IV.2 RECETTES

IV.2.1 Recettes globales (cf. annexe n° 6)

L'ensemble des recettes, pour l'exercice 2010, s'élèvent à **68 456.76 €** contre 71 694.58 € pour l'exercice 2009, soit une recette en baisse de 4,52 %.

IV.2.2 Recettes horaires (cf. annexe n° 7)

Les recettes horaires, pour l'exercice 2010, s'élèvent à **39 308,00 €** contre 41 262,92€ pour l'exercice 2009, soit une baisse de 4,74 %.

IV.2.3 Recettes abonnés (cf. annexe n° 8)

Les recettes « abonnés », pour l'exercice 2010, s'élèvent à **29 148,76 €** contre 30 431.66€ pour l'exercice 2009, soit une baisse de 4,22 %.

IV.3 ANALYSE DE LA RECETTE

Nous constatons une baisse des recettes visiteurs horaires. Celle-ci est due :

- à des dysfonctionnements importants sur l'horodateur (place MONTGOMERY) devenu vétuste,
- à des conditions météorologiques difficiles,
- aux grèves RATP/SNCF qui pénalisent ce type de parc ,
- A la gratuité du parc AUCHAN BAOBAB de NEUILLY sur MARNE.

IV.4 CONCLUSION

Le contexte économique difficile de 2010 ne nous a pas permis de faire évoluer la fréquentation sur le parc Lamarque.

Le changement de l'horodateur place MONTGOMERY couplé à un passage accru de la police municipale devrait nous permettre, en plus du renouvellement de notre opération commerciale, de stabiliser voir d'accroître le chiffre d'affaires en 2011.

V - ANNEXES



NEUILLY- PLAISANCE - LAMARQUE**JOURS ET HEURES PAYANTS**

JOUR	de	à
LUNDI	5H	23H
MARDI	5H	23H
MERCREDI	5H	23H
JEUDI	5H	23H
VENDREDI	5H	23H
SAMEDI	GRATUIT	
DIMANCHE	GRATUIT	



NEUILLY-PLAISANCE - LAMARQUE**MATERIEL DE PEAGE**

ZONE	MATERIEL	CONSTRUCTEUR	NOMBRE
LAMARQUE	ENTREE	THALES	1
LAMARQUE	SORTIE	THALES	1
PLACE MONTGOMERY	DG45	SCHLUMBERGER	1
TOTAL			3



NEUILLY-PLAISANCE - LAMARQUE
FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Mois	Nombre	Recette	Ticket moyen
JANVIER	756	2 553,00 €	3,38 €
FEVRIER	734	2 988,60 €	4,07 €
MARS	913	3 720,70 €	4,08 €
AVRIL	722	3 176,90 €	4,40 €
MAI	1 205	3 952,70 €	3,28 €
JUIN	776	3 391,80 €	4,37 €
JUILLET	341	2 042,10 €	5,99 €
AOUT	332	1 527,80 €	4,60 €
SEPTEMBRE	1 034	4 069,00 €	3,94 €
OCTOBRE	1 003	4 123,80 €	4,11 €
NOVEMBRE	889	4 002,60 €	4,50 €
DECEMBRE	872	3 759,00 €	4,31 €
TOTAL	9 577	39 308,00 €	4,10 €

**FREQUENTATION - ABONNES**

Période	Nombre
ABONNEMENTS	
Mensuel	15
Trimestriel	23
Semestriel	16
Annuel	9
TOTAL	63

NEUILLY-PLAISANCE - LAMARQUE
TARIFS

Durée	Tarif	
	Lamarque	Montgomery
1 H		0,90 €
2 H		1,30 €
4 H		2,40 €
12 H		5,70 €
Forfait 1 jours	4,20 €	
5 jours	18,50 €	
7 jours		19,00 €
Mensuel résident	38,00 €	
Trimestriel Résident	100,00 €	
Semestriel Résident	185,00 €	
Annuel Résident	370,00 €	
Mensuel non résident	48,00 €	
Trimestriel non résident	130,00 €	
Semestriel non résident	248,00 €	
Annuel non résident	496,00 €	



NEUILLY-PLAISANCE - LAMARQUE**RECETTES GLOBALES**

PRODUITS	Année 2010	Année 2009	Ecart (%)
RECETTE COLLECTEES	39 308,00 €	41 262,92 €	-4,74
ABONNEMENTS	29 148,76 €	30 431,66 €	-4,22
TOTAL GENERAL	68 456,76 €	71 694,58 €	-4,52



NEUILLY-PLAISANCE - LAMARQUE
RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Mois	Année 2010	Année 2009	Ecart (%)
JANVIER	2 553,00 €	4 179,00 €	-38,91
FEVRIER	2 988,60 €	3 185,00 €	-6,17
MARS	3 720,70 €	3 344,00 €	11,26
AVRIL	3 176,90 €	3 546,50 €	-10,42
MAI	3 952,70 €	3 961,40 €	-0,22
JUIN	3 391,80 €	3 828,00 €	-11,39
JUILLET	2 042,10 €	2 641,00 €	-22,68
AOUT	1 527,80 €	1 803,00 €	-15,26
SEPTEMBRE	4 069,00 €	4 242,42 €	-4,09
OCTOBRE	4 123,80 €	3 909,80 €	5,47
NOVEMBRE	4 002,60 €	4 628,60 €	-13,52
DECEMBRE	3 759,00 €	1 994,20 €	88,50
TOTAL	39 308,00 €	41 262,92 €	-4,74



NEUILLY-PLAISANCE - LAMARQUE

RECETTES MENSUELLES ABONNES

Mois	Année 2010	Année 2009	Ecart (%)
JANVIER	9 975,00 €	9 464,79 €	5,39
FEVRIER	718,00 €	788,20 €	-8,91
MARS	702,00 €	2 038,00 €	-65,55
AVRIL	3 156,00 €	2 711,00 €	16,41
MAI	1 000,00 €	967,50 €	3,36
JUIN	832,00 €	1 668,00 €	-50,12
JUILLET	2 594,00 €	3 305,00 €	-21,51
AOUT	2 104,96 €	1 529,58 €	37,62
SEPTEMBRE	2 062,00 €	2 866,59 €	-28,07
OCTOBRE	2 356,80 €	2 067,00 €	14,02
NOVEMBRE	773,00 €	1 149,00 €	-32,72
DECEMBRE	2 875,00 €	1 877,00 €	53,17
TOTAL	29 148,76 €	30 431,66 €	-4,22

VI - Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du stationnement

PARC DE STATIONNEMENT : 930102 NEUILLY PLAISANCE - LAMARQUE

DELEGANT: VILLE de NEUILLY PLAISANCE

DELEGATAIRE : SOCIETE SAPP

en euros H.T.

ANNEE : 2010

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2010	ANNEE 2009	ANNEE 2010
Recettes horaires	34 178	32 818
Compléments de recettes	0	0
Recettes abonnements et locations	24 721	23 146
Amodiations - droits	0	0
Publicité	0	0
Locations de surfaces commerciales	0	0
Amodiations - Remboursement de charges	0	0
Prestation de service	0	0
Produits des activités annexes	1	0
Chiffre d'affaires net du parc de stationnement	58 900	55 964
Subventions d'exploitation	0	0
Remboursement des assurances	0	0
Reprises sur amortissement, provision et transfert de charges	0	0
Reprise de provisions pour grosses réparations et rénovations	0	0
Produits divers	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	58 900	55 964
Energie, consommables	-1 514	-907
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)	-7 161	-12 041
Charges de rénovation	0	0
Assurances	-441	-448
Honoraires et autres services extérieurs	-1 898	-1 545
Rémunération du personnel	-13 267	-10 481
Autres charges de personnel	0	0
Autres charges de fonctionnement *	-20	0
Taxe professionnelle	-3 195	-258
Taxe foncière	0	0
Taxes diverses	0	0
Redevance au délégant	0	0
Charges de structure	-5 670	-5 760
Total des charges directes	-33 166	-31 440
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	25 734	24 524
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-9 140	-9 567
Dotations aux amortissements de caducité et de durée de vie utile	0	0
Dotations aux amortissements de charges à répartir	0	0
Dotations aux provisions pour grosses réparations	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation	0	0
Total des dotations aux amortissements et provisions	-9 140	-9 567
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-42 306	-41 007
RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA DSP	16 594	14 957
PRODUITS FINANCIERS, CHARGES FINANCIERES	-4 717	-4 177
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
TOTAL DES CHARGES	-47 023	-45 184
TOTAL DES PRODUITS	58 900	55 964
RESULTAT DE LA DELEGATION (avant impôt sur les sociétés et déficits antérieurs)	11 877	10 780

* dont quote part de dotation aux amortissements des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

VII – Informations concernant le patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2010

930102 NEUILLY PLAISANCE - LAMARQUE

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2010 H.T	Dotations 2010	cumul dotations 2010	VNC 31/12/2010
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	68 401,08	8 026,01	24 162,37	44 248,71
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	32 413,05	3 241,31	13 972,31	18 440,74
BIENS DE RETOUR	100 814,13	9 267,32	38 124,68	62 689,46
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	8 983,80	300,28	300,28	8 683,62
BIENS DE REPRISE*	8 983,80	300,28	300,28	8 683,62
TOTAL 930102 NEUILLY PLAISANCE - LAMARQUE	109 797,93	9 667,60	38 424,96	71 372,97

**quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services*

Parc de stationnement 930102 NEUILLY PLAISANCE - LAMARQUE

en euros H.T.	2010
Immobilisations valeur Comptable Brute	109 798
Immobilisations valeur comptable nette	71 373
Immobilisation en cours	0
Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	0

B – PARKING des BORDS DE MARNE

I - DONNEES CONTRACTUELLES ET TECHNIQUES

I.1 ETAT CONTRACTUEL

Le présent rapport d'activité décrit les dispositions contractuelles, techniques et financières pour la période comprise entre le 1 janvier 2010 et le 31 décembre 2010 prévues au contrat de concession conclu le 23 Juin 1990 entre la société SAPP et la Ville de Neuilly Plaisance.

Les comptes détaillés retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la Délégation de Service Public sont insérés ci-après dans le corps du présent rapport.

I.2 SCHEMA D'EXPLOITATION

1.2.1 Personnel

Le personnel présent sur le site de NEUILLY PLAISANCE se compose de :

- 1 responsable d'exploitation chargé de la bonne tenue administrative et technique du parc,
- 2 agents d'exploitation en charge de l'entretien ménager, de la surveillance et de l'accueil des clients.

1.2.2 Horaires d'ouverture (cf. annexe 1)

Le parc est ouvert à la clientèle horaire :

- Du lundi au vendredi de 5h à 20h,
- Le samedi de 5h à 15h,
- Les dimanches et jours fériés, le parc est fermé.

Le personnel VINCI Park est présent :

- Du lundi au vendredi de 7h à 20h,
- Le samedi de 7h à 15h.

I.3 DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'OUVRAGE (cf. annexe 2)

Le parc des Bords de Marne a une capacité de 288 places réparties sur 3 niveaux : un rez de chaussée et 2 niveaux en élévation.

Les accès au parc s'effectuent comme suit :

- 1 entrée « véhicules », située sur le boulevard Gallieni,
- 2 sorties « véhicules », située rue du Bac et place Montgomery,
- 1 entrée « piétons », située sur la place Montgomery.

I.4 MATERIEL DE PEAGE

Le parc est équipé de matériel de péage, de marque THALES installé en 2007, et se compose de :

- 2 travées d'entrées,
- 2 travées de sorties,
- 1 caisse automatique en sortie de parc,
- 1 lecteur accès piétons,
- 1 lecteur accès véhicules,
- 1 unité de gestion.

II - DONNEES D’EXPLOITATION

II.1 EVOLUTION DE L’ETAT GENERAL DU PARC DE STATIONNEMENT

Le parc est dans un bon état général.

Le problème constaté actuellement, et déjà souligné l’année dernière, réside dans quelques fuites d’eaux dues à des joints de dilatation défectueux.

II.1.1 TRAVAUX REALISES

II.1.2 Travaux d’entretien

Les travaux d’entretien courants ont été réalisés tout au long de l’année.

II.1.3 Travaux de rénovation ou d’amélioration

Mise en place d’un système permettant le pilotage du parc depuis notre centre régional situé à MARNE la VALLEE.

II.1.4 Travaux de renouvellement 2010

Système de vidéosurveillance.

II.2 SURVEILLANCE, SECURITE ET PROPRETE DU PARC

II.2.1 Surveillance

Des rondes sont réalisées régulièrement par le personnel en poste sur le site.

En dehors des heures de présence du personnel VINCI Park, l’interphonie est reportée sur notre centre régional avec possibilité d’intervenir ou de faire intervenir une entreprise extérieure spécialisée pour agir autant que de besoin.

II.2.2 Sécurité

Nous n’avons à signaler aucune agression ou atteinte physique au cours de l’année 2010. Toutefois le parc a fait l’objet de dégradations par graffitis sur la porte d’accès, côté RER.

II.2.3 Propreté

L’entretien ménager du parc est réalisé journallement par le personnel d’exploitation en poste sur le site.

II.3 ENVIRONNEMENT

Sans objet en 2010.

II.4. ADAPTATION A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE

Une présence policière plus visible, tant sur le parc qu'aux abords immédiats, serait un plus pour la clientèle en terme de sécurité et de confort.

Un renforcement de la signalétique serait un atout supplémentaire en termes de fréquentation du parc et notamment sur la clientèle horaire.

Enfin, le traitement des infiltrations d'eaux serait souhaitable pour améliorer la propreté et le confort du parc.

II.5. MATERIEL D'EXPLOITATION ET DE SECURITE

Le matériel d'exploitation a été entretenu conformément aux prescriptions des constructeurs.

Les équipements de sécurité ont subi les visites de contrôle réglementaires et les comptes-rendus de ces visites sont disponibles au local d'exploitation du parc, en particulier dans le registre de sécurité.

II.6 EVENEMENT D'EXPLOITATION

Les événements d'exploitation sont consignés chronologiquement sur la main courante du parc.

D'autre part, un registre de suggestions est à la disposition permanente de la clientèle.

II.7 FREQUENTATION

II.7.1 Visiteurs horaires (cf. annexe n°3)

La fréquentation des visiteurs horaires, pour l'exercice 2010, est de 6 267 contre 7 271 pour l'exercice 2009, soit une baisse de 13,8 %.

II.7.2 Abonnés (cf. annexe n°4)

Le nombre moyen d'abonnés mensuel a baissé avec 190 abonnés en 2010 contre 208 abonnés pour l'exercice 2009.

III – POLITIQUE COMMERCIALE

III.1. SERVICES ASSOCIES DANS LES PARCS

III.1.1 Services associés gratuits

Le parc propose les services suivants :

- Prêt de parapluie,
- Service accompagnement,
- Stationnement gratuit le jour de son anniversaire.

III.1.2 Services associés payants

Sans objet en 2010.

III.2 DESCRIPTION DES MOYENS D'APPRECIATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

III.2.1 Client mystère

Particulièrement soucieux de la qualité servie à la clientèle, les responsables de la société VINCI Park ont souhaité optimiser le niveau de qualité d'accueil et de service, d'un point de vue client, au sein du réseau. Un outil opérationnel, fondé sur la technique de la visite mystère a donc été mis en place en 2004 afin d'appréhender la qualité des prestations des parcs de stationnement.

Un expert joue le rôle d'un client réel en suivant un scénario prédéfini. Lors de sa visite, il se rend dans le parking, observe l'environnement intérieur et extérieur du parc, se présente au bureau d'accueil et demande des informations auprès du personnel en poste.

A l'issue de cette visite, l'expert note l'ensemble des résultats sur une grille d'évaluation qui est transmise dans un premier temps à la Direction Générale de VINCI Park et dans un deuxième temps au Directeur Régional.

Cette technique permet une réaction quasi-immédiate aux problèmes rencontrés sur le parc visité et permet également la mise en œuvre d'actions correctrices très ciblées.

Le parc n'a pas été testé en 2010.

III.2.2 Baromètre téléphonique

La société VINCI Park utilise la technique de l'appel mystère afin d'évaluer la qualité de l'accueil au téléphone.

A l'identique de la technique du client mystère, l'expert joue le rôle d'un client qui souhaite louer une place de stationnement dans le parc.

Les critères d'évaluation sont :

- La prise en charge du client (rapidité, accueil au décrochage),
- L'écoute et la réponse à la demande d'information,
- La fin de l'entretien et la prise de congé.

Cette technique permet :

- de comparer le niveau de qualité constaté avec les standards requis par VINCI Park,
- d'avoir une exploitation rapide des résultats obtenus,
- de corriger les insuffisances.

Le parc a été testé en 2010. Celui-ci laisse apparaître un résultat satisfaisant mais doit néanmoins être amélioré.

III.2.3 Questionnaire à disposition des clients

Sans objet en 2010.

III.2.4 Inspections- Contrôle Direction Régionale

Le parc est régulièrement visité par le responsable de centre de la direction régionale afin de vérifier la bonne tenue de l'ouvrage.

III.3 RELATIONS, ACCUEIL DES CLIENTS, INFORMATION

III.3.1 Actions commerciales

A l'image de ce qui a été déployé sur le parc Lamarque, une opération commerciale dénommée « Street marketing » a eu lieu de mai à décembre. Cette opération a pour but de faire découvrir le parc à de nouveaux clients en offrant un tarif préférentiel (moitié prix) pour tout nouvel abonné. Pour cela, des flyers ont été largement distribués aux alentours du parc. Cette opération commerciale sera déployée de nouveau en 2011 afin de booster notre chiffre d'affaires « abonnés ».

III.3.2 Animations commerciales saisonnières

Aucune animation commerciale durant l'exercice 2010.

III.3.3 Moyens de paiement

Le parc accepte plusieurs modes de paiement :

- La carte bancaire,
- La carte TOTAL,
- La carte American Express,
- Les espèces et les chèques.

III.4 RECLAMATION - CONTENTIEUX

Aucune réclamation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2010.

III.4.1 Analyse du cahier de réclamations

Sans objet en 2010.

III.4.2 Analyse du service relations clients – N° Azur

Un numéro unique et national « relations clients » a été mis en place sous forme d'un numéro Azur, le :

0 810 26 3000

Ce numéro permet à la clientèle de tous les parcs du réseau national, de s'adresser à un centre d'appels qui se charge de rediriger toute demande d'information, réclamation, mécontentement, incident technique, etc, auprès du responsable d'exploitation du parc où le client se trouve.

La Direction Régionale ou le responsable d'exploitation répond directement au client, soit par courrier, soit par téléphone, soit par email en fonction de la nature de son appel.

De nombreux appels en 2010 concernant des demandes de renseignements (horaires, tarifs...).

III.5 PERSONNEL

III.5.1 Actions de formation

Sans objet.

III.5.2 Ecole VINCI Park

Le personnel d'exploitation a assisté aux formations suivantes :

- Savoir vendre l'offre commerciale VINCI Park,
- Gérer les situations de conflits, d'agression ou de violence.

IV - DONNEES FINANCIERES

IV.1 TARIFS

IV.1.1 Tarifs Horaires (cf. annexe n°5)

Aucune modification

IV.1.2 Tarif Abonnés (cf. annexe n° 6)

Aucune modification.

IV.2 RECETTES

IV.2.1 Recettes globales (cf. annexe n° 7)

L'ensemble des recettes, pour l'exercice 2010, s'élèvent à 128 513,81 € contre 140 033,47 € pour l'exercice 2009, soit une baisse de 8,23 %.

IV.2.2 Recettes horaires (cf. annexe n° 8)

La recette des usagers horaires, pour l'exercice 2010, s'élève à 33 012,00 € contre 36 328,00 € pour l'exercice 2009, soit une baisse de 9,13 %.

IV.2.3 Recettes abonnés (cf. annexe n° 9)

La recette « abonnés », pour l'année 2010, s'élève 95 501,81 € contre 103 705,47 € pour l'exercice 2009, soit une baisse de 7,91 %.

IV.3 ANALYSE DE LA RECETTE

Nous constatons une baisse des recettes visiteurs horaires. Cela est dû :

- à la gratuité du parc AUCHAN BAOBAB qui concurrence le parc des Bords de Marne
- aux grèves RATP/SNCF
- aux conditions météorologiques

IV.4 CONCLUSION

Durant l'exercice 2010, nous avons subi un contexte économique difficile qui s'est traduit par la résiliation d'abonnements de nombreux clients. Ce qui explique la diminution du taux de fréquentation.

Des mesures d'optimisation sont à l'étude pour faire face à cette situation. Nous déploierons, à nouveau en 2011, une opération commerciale « Street marketing » afin de retrouver un équilibre financier.

V - ANNEXES



NEUILLY-PLAISANCE - BORDS DE MARNE
OUVERTURE DU PARC

JOUR	de	à
LUNDI	5H	20H
MARDI	5H	20H
MERCREDI	5H	20H
JEUDI	5H	20H
VENDREDI	5H	20H
SAMEDI	5H	15H
DIMANCHE	FERME	FERME
JOURS FERIES	FERME	FERME

PRESENCE DU PERSONNEL

JOUR	de	à
LUNDI	7H	20H
MARDI	7H	20H
MERCREDI	7H	20H
JEUDI	7H	20H
VENDREDI	7H	20H
SAMEDI	7H	15H
DIMANCHE	FERME	FERME
JOURS FERIES	FERME	FERME



NEUILLY-PLAISANCE - BORDS DE MARNE**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'OUVRAGE**

Niveau	Situation	Nb de places	Nb de compartiments
0	Rez-de-chaussée	36	4
1	Superstructure	126	4
2	Aérien	126	0
Total		288	8



NEUILLY-PLAISANCE - BORDS DE MARNE
FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Mois	Nombre	Recette	Ticket moyen
JANVIER	537	2 619,00 €	4,88 €
FEVRIER	519	2 647,00 €	5,10 €
MARS	590	3 162,00 €	5,36 €
AVRIL	567	2 920,00 €	5,15 €
MAI	490	2 576,40 €	5,26 €
JUIN	675	3 192,70 €	4,73 €
JUILLET	344	1 635,80 €	4,76 €
AOUT	190	881,20 €	4,64 €
SEPTEMBRE	546	2 700,70 €	4,95 €
OCTOBRE	579	2 967,90 €	5,13 €
NOVEMBRE	659	4 315,60 €	6,55 €
DECEMBRE	571	3 393,70 €	5,94 €
TOTAL	6 267	33 012,00 €	5,27 €



NEUILLY-PLAISANCE - BORDS DE MARNE**FREQUENTATION - ABONNES**

Période	Nombre
ABONNEMENTS	
Mensuel	49
Trimestriel	48
Semestriel	16
Annuel	77
TOTAL	190



NEUILLY-PLAISANCE - BORDS DE MARNE**TARIFS VISITEURS HORAIRES**

Tranches de Tarifs	Tarif
1/2 heure	0,60 €
1 h	1,20 €
2 h	2,00 €
2 h à 6 h	3,50 €
6 h à 10 h	5,30 €
10 h à 24 h	7,80 €

TARIFS ABONNEMENTS ET FORFAITS

Périodicité	Montant
-------------	---------

ABONNEMENTS	
Mensuel	53,00 €
Trimestriel	144,00 €
Semestriel	270,00 €
Annuel	532,00 €

ABONNEMENTS RESIDENTS	
Mensuel	41,00 €
Trimestriel	111,00 €
Semestriel	209,00 €
Annuel	413,00 €

ABONNEMENTS (places réservées)	
Mensuel	57,00 €
Trimestriel	166,00 €
Semestriel	320,00 €
Annuel	620,00 €

ABONNEMENTS NUIT	
Mensuel	20,00 €
Trimestriel	50,00 €
Annuel	205,00 €

FORFAITS	
2 jours	10,00 €
3 jours	14,00 €
7 jours	20,00 €



NEUILLY-PLAISANCE - BORDS DE MARNE**RECETTES GLOBALES**

PRODUITS	2010	2009	Ecart (%)
VISITEURS HORAIRES	33 012,00 €	36 328,00 €	-9,13
ABONNEMENTS	95 501,81 €	103 705,47 €	-7,91
TOTAL GENERAL	128 513,81 €	140 033,47 €	-8,23



NEUILLY-PLAISANCE - BORDS DE MARNE
RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Mois	2010	2009	Ecart (%)
JANVIER	2 619,00 €	3 308,40 €	-20,84
FEVRIER	2 647,00 €	3 663,80 €	-27,75
MARS	3 162,00 €	3 447,20 €	-8,27
AVRIL	2 920,00 €	3 490,00 €	-16,33
MAI	2 576,40 €	3 324,30 €	-22,50
JUIN	3 192,70 €	3 153,20 €	1,25
JUILLET	1 635,80 €	2 997,10 €	-45,42
AOUT	881,20 €	1 430,10 €	-38,38
SEPTEMBRE	2 700,70 €	2 919,80 €	-7,50
OCTOBRE	2 967,90 €	3 292,30 €	-9,85
NOVEMBRE	4 315,60 €	3 002,80 €	43,72
DECEMBRE	3 393,70 €	2 299,00 €	47,62
TOTAL	33 012,00 €	36 328,00 €	-9,13



NEUILLY-PLAISANCE - BORDS DE MARNE
RECETTES MENSUELLES ABONNES

Mois	2010	2009	Ecart (%)
JANVIER	39 454,35 €	21 313,70 €	85,11
FEVRIER	3 379,23 €	24 896,22 €	-86,43
MARS	3 612,00 €	7 279,51 €	-50,38
AVRIL	7 937,76 €	8 640,27 €	-8,13
MAI	2 678,76 €	3 521,74 €	-23,94
JUIN	4 931,32 €	4 936,62 €	-0,11
JUILLET	7 633,90 €	8 646,05 €	-11,71
AOUT	4 586,24 €	3 795,85 €	20,82
SEPTEMBRE	3 418,51 €	5 671,03 €	-39,72
OCTOBRE	8 246,74 €	6 944,74 €	18,75
NOVEMBRE	3 538,00 €	3 016,50 €	17,29
DECEMBRE	6 085,00 €	5 043,24 €	20,66
TOTAL	95 501,81 €	103 705,47 €	-7,91

VI - Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du stationnement

PARC DE STATIONNEMENT : 930101 NEUILLY PLAISANCE - BORD DE MARNE

DELEGANT: VILLE de NEUILLY-PLAISANCE

DELEGATAIRE : SOCIETE SAPP

en euros H.T.

ANNEE : 2010

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2010	ANNEE 2009	ANNEE 2010
Recettes horaires	30 281	27 403
Compléments de recettes	0	0
Recettes abonnements et locations	85 623	77 826
Amodiations - droits	0	0
Publicité	0	0
Locations de surfaces commerciales	0	0
Amodiations - Remboursement de charges	1 358	4 264
Prestation de service	0	0
Produits des activités annexes	61 124	58 623
Chiffre d'affaires net du parc de stationnement	178 386	168 116
Subventions d'exploitation	0	0
Remboursement des assurances	105	918
Reprises sur amortissement, provision et transfert de charges	0	0
Reprise de provisions pour grosses réparations et rénovations	0	0
Produits divers	3 348	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	181 839	169 034
Energie, consommables	-14 406	-15 564
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)	-22 107	-19 940
Charges de rénovation	0	0
Assurances	-1 389	-1 326
Honoraires et autres services extérieurs	-2 720	-3 416
Rémunération du personnel	-71 379	-69 799
Autres charges de personnel	-200	-3 145
Autres charges de fonctionnement *	-1 038	-938
Taxe professionnelle	-26 730	-22 447
Taxe foncière	0	0
Taxes diverses	0	0
Redevance au délégant	0	0
Charges de structure	-17 530	-15 868
Total des charges directes	-157 499	-152 443
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	24 340	16 591
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-38 060	-40 195
Dotations aux amortissements de caducité et de durée de vie utile	0	0
Dotations aux amortissements de charges à répartir	0	0
Dotations aux provisions pour grosses réparations	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation	0	0
Total des dotations aux amortissements et provisions	-38 060	-40 195
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-195 559	-192 638
RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA DSP	-13 720	-23 604
PRODUITS FINANCIERS, CHARGES FINANCIERES	-34 345	-32 079
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
TOTAL DES CHARGES	-229 904	-224 717
TOTAL DES PRODUITS	181 839	169 034
RESULTAT DE LA DELEGATION (avant impôt sur les sociétés et déficits antérieurs)	-48 065	-55 683

* dont quote part de dotation aux amortissements des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

VII – Informations concernant le patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2010

930101 NEUILLY PLAISANCE - BORD DE MARNE

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2010 H.T	Dotations 2010	cumul dotations 2010	VNC 31/12/2010
DROITS INCORPORELS S/CONT.CONCESS.	1 280 671,75	16 684,68	841 316,49	339 266,26
BIENS DE RETOUR NON RENOUEVABLES	278 714,33	3 631,39	204 876,98	73 838,36
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	166 314,90	14 288,88	62 437,17	103 877,73
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	61 420,68	4 871,24	39 314,06	12 106,63
BIENS DE RETOUR	1 777 021,66	39 486,19	1 247 943,69	629 077,67
MATERIEL ENGS ET GROS OUTILLAGE	17 667,70	687,19	687,19	16 980,51
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	676,20	0,00	676,20	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 777,17	122,36	2 369,98	407,19
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	606,89	0,00	606,89	0,00
BIENS DE REPRISE*	21 626,96	709,64	4 138,26	17 387,70
TOTAL 930101 NEUILLY PLAISANCE - BORD DE MARNE	1 798 647,62	40 196,73	1 262 081,96	646 466,67

*quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

Parc de stationnement 930101 NEUILLY PLAISANCE - BORD DE MARNE

en euros H.T.	2010
Immobilisations valeur Comptable Brute	1 798 548
Immobilisations valeur comptable nette	646 466
Immobilisation en cours	1 560
Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	0